Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_217-DE

Délibération n° 2026.217

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.217 - Équipements et politique culturelle – Conservatoire de musique – Tarifs 2026/2027

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_217-DE

Fougères Agglomération **2026.217**

2026.217 - Équipements et politique culturelle – Conservatoire de musique – Tarifs 2026/2027

Les grilles tarifaires pour le Conservatoire de musique (site de Fougères et site de Louvigné-du-Désert) sont votées annuellement.
Pour mémoire, le « parcours des études » détaille l'ensemble de l'offre de formation du conservatoire. Pour chaque parcours et cursus sont présentés les objectifs, les conditions d'admission, l'organisation et le contenu des enseignements prodigués, les modalités d'évaluation et les perspectives après formation. Sa dernière mise à jour a été votée lors du Conseil d'Agglomération du 7 juillet 2025.

CONSERVATOIRE - SITE DE FOUGERES

Au titre de l'année 2026/2027, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à la grille tarifaire en vigueur :

- création d'un tarif « parcours adapté » pour les élèves résidant hors Fougères Agglomération : 157 € pour un enfant, 203 € pour un adulte ;

- actualisation des tarifs pour les élèves extérieurs au territoire de Fougères Agglomération (hors pratique d'ensemble et enseignement collectif pour lesquels les tarifs appliqués sont identiques aux tarifs pratiqués pour les élèves de Fougères Agglomération), conformément au dispositif appliqué les années passées, qui correspond à la somme des évolutions suivantes :
 - Évolution de l'indice 100 de la Fonction Publique durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile précédente : pour 2025, cette évolution est nulle ;
 - Évolution Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT) fixée forfaitairement à 2,5 %.

 => soit pour 2026/2027, une actualisation globale de 2,5 % (avec règle de l'arrondi à l'euro entier le plus proche).

- possibilité pour les élèves inscrits dans les cursus spécifiques mis en place dans les collèges (ateliers musicaux pour les collèges Thérèse Pierre, Julien Maunoir et Roquebleue, classe de musiques actuelles pour le collège Sainte-Jeanne d'Arc La Salle, Classe à Horaires Aménagés Musique pour le collège Gandhi) de bénéficier du tarif *Initiation* la première année suivant la sortie des dispositifs.

Ainsi, la grille tarifaire 2026/2027 serait la suivante :

DROITS D'INSCRIPTION

Élèves résidant sur le territoire de Fougères Agglomération											
	PREMIERS PAS			PARCOURS DIPLÔMANTS		PARCOURS NON DIPLÔMANTS				PARCOURS ADAPTES	
Tranches (Revenu fiscal de référence)	**Jardin Musical**	**Éveil Musical**	**Initiation Tutti Poly'Sons**	**Parcours diplômant**	**Parcours Musiques traditionnelles Musiques Actuelles**	**Parcours personnalisé**	**Enseignement collectif***	**Pratique d'ensemble**	**Parcours Adulte Parcours Complémentaire**	**Spécifique Enfant**	**Spécifique Adulte ***
1 (≤ 19 698 €)	40 € le semestre	61 €	62 €	136 €	83 €	136 €	61 €	25 € ou 61 €	337 €	62 €	157 €
2 (19 699 € 29 545 €)			96 €	203 €	123 €	203 €				96 €	
3 (29 546 € 36 107 €)			133 €	286 €	174 €	286 €				133 €	
4 (> 36 107 €)			157 €	337 €	204 €	337 €				157 €	
Élèves hors Fougères Agglomération											
1 seule tranche	521 €	521 €	521 €	1104 €	665 €	1104 €	61 €	25 € ou 61 €	1104 €	157 €	203 €

** Le tarif « Enseignement collectif » s'entend pour un cours avec 5 élèves inscrits minimum.*

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_217-DE

Élèves résidants hors Fougères Agglomération	
Jardin musical, Éveil, Initiation	534 €
Parcours diplômant classique, Parcours Personnalisé	1 132 €
Parcours Musique traditionnelle, Musiques Actuelles	682 €
Parcours Adulte, parcours complémentaire	1 132 €
Pratique d'ensemble**	25 € ou 61 € pour les + de 25 ans
Enseignement collectif**	61 €

*** Tarifs identiques à ceux des élèves de Fougères Agglomération*

TARIFS ANNEXES

- Location d'instruments :

Nombre d'années d'inscription en instrument	
1ère année	72 €
2ème année	99 €
3ème année	126 €
4ème année	156 €
5ème année	181 €

- Participation à un concert (sous forme de sortie pédagogique à un concert) : 5 € par élève du Conservatoire.

MESURES TARIFAIRES SPECIFIQUES

Un seul et même élève ne peut bénéficier que d'une seule de ces mesures tarifaires spécifiques.

- A partir du 2ème instrument en parcours diplômant, personnalisé et musique d'ordonnance, musique traditionnelle, musiques actuelles : demi-tarif ;
- A partir du 3ème enfant inscrit d'une même famille : demi-tarif sur la discipline dominante ;
- Pour tout élève membre de la Batterie-Fanfare du Pays de Fougères : demi-tarif du parcours diplômant ou personnalisé ;
- A partir de la 2ème pratique d'ensemble pour un adulte de + de 25 ans : demi-tarif.
- Élèves inscrits dans les cursus spécifiques partenariaux mis en place dans les collèges (ateliers musicaux pour les collèges Thérèse Pierre, Julien Maunoir et Roquebleue, classe de musiques actuelles pour le collège Sainte-Jeanne d'Arc La Salle, Classe à Horaires Aménagés Musique pour le collège Gandhi) : tarif *Initiation* la première année suivant la sortie des dispositifs.
- Élèves inscrits dans la Classe à Horaires Aménagés Musique du collège Ghandi : la location des instruments est facturée 50€/an aux élèves.
- Élèves inscrits dans la classe orchestre hors partenariat du collège Sainte-Marie : tarif *Initiation* la première année suivant la sortie du dispositif, avec redevance de mise à disposition d'un instrument 1ère année le cas échéant.

DISPOSITIONS DIVERSES

- La dégressivité tarifaire (selon la tranche du revenu fiscal de référence) ne s'applique que pour les élèves âgés de moins de 25 ans au 31 décembre de l'année scolaire en cours. Au-delà, c'est le plein tarif (tranche 4) qui est appliqué. La détermination de la tranche tarifaire se fait sur présentation du dernier avis d'imposition sur le revenu.
- Paiement autorisé des droits d'inscription au trimestre (3 versements).
- Proratisation autorisée au trimestre des droits pour les éventuelles inscriptions en cours d'année (hors pratiques d'ensemble et cours collectifs).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_217-DE

Fougères Agglomération **2026.217**

CONSERVATOIRE – SITE DE LOUVIGNE-DU-DESERT (ECOLE DE MUSIQUE)

Il est proposé que la grille tarifaire demeure inchangée au titre de l'année 2026/2027.

Solfège et pratique d'instruments				
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
	Quotient familial annuel < ou = à 6 052 €	Quotient familial annuel de 6 053 € à 12 074 €	Quotient familial annuel de 12 075 € à 26 816 €	Quotient familial annuel > ou = à 26 817 €
Enfants et jeunes habitant Fougères Agglomération (- 18 ans)				
Solfège	48 €	95 €	143 €	191 €
1er instrument (instrument seul)	57 €	114 €	171 €	228 €
Solfège et 1er instrument	101 €	201 €	302 €	403 €
2ème instrument	57 €	114 €	171 €	228 €
Solfège et initiation instrumentale collective (cours groupés) = même tarif pour les cours groupés spécifiques aux batteries-fanfares	81 €	161 €	242 €	322 €
Adultes habitant Fougères Agglomération				
Solfège	114 €	228 €	342 €	456 €
1er instrument (instrument seul)	143 €	286 €	428 €	571 €
Solfège et 1er instrument	240 €	479 €	719 €	958 €
2ème instrument	143 €	286 €	428 €	571 €
Enfants et jeunes hors Fougères Agglomération (- 18 ans)				
Solfège	59 €	119 €	179 €	239 €
1er instrument (instrument seul)	71 €	143 €	214 €	285 €
Solfège et 1er instrument	126 €	300 €	378 €	504 €
2ème instrument	71 €	143 €	214 €	285 €
Adultes hors Fougères Agglomération				
Solfège	143 €	285 €	427 €	570 €
1er instrument (instrument seul)	179 €	357 €	535 €	714 €
Solfège et 1er instrument	299 €	599 €	898 €	1 198 €
2ème instrument	179 €	357 €	535 €	714 €

Classe d'éveil	
Niveau 1	61 €
Niveaux 2 et 3	

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_217-DE

Fougères Agglomération **2026.217**

Pratique d'ensembles et cours groupés adultes	
Pratique d'ensembles *(facturée aux élèves inscrits uniquement en pratique d'ensembles)*	25 € ou 61 € pour les + de 25 ans
Initiation instrumentale collective adultes *(cours groupés)*	96 €

Chorale	
Pratique chorale	61 €

Location d'instruments (dans la limite des stocks disponibles)		
	Petits instruments d'initiation	Autres instruments
1ère, 2ème et 3ème années	51 €	71 €
4ème année	152 €	213 €
5ème année	178 €	249 €

Informations pratiques

- Les adhérents hors territoire d'une harmonie ou fanfare cantonale bénéficient des mêmes tarifs que les élèves du territoire.
- Les adhérents d'une harmonie ou fanfare cantonale (habitants ou non du territoire) bénéficient d'une réduction de 10 % sur les tarifs de solfège et instrument(s) (cours classiques). Une attestation est à faire remplir par l'association musicale.
- Un abattement de 50 % est appliqué pour le 3ème élève d'une même famille, habitant le territoire ou hors territoire. La réduction est appliquée pour l'élève inscrit dans la discipline ayant le coût le moins élevé.
- Le tarif pour la pratique de 2 instruments est celui appliqué pour l'apprentissage du solfège et d'un 1er instrument.
- La pratique d'ensemble n'est pas facturée aux élèves inscrits en solfège et instrument ou solfège seul ou instrument seul (le tarif minimum ne pourra toutefois être inférieur au tarif de la pratique d'ensemble seule). Elle est facturée aux élèves inscrits uniquement en pratique d'ensemble.
- Paiement autorisé des droits d'inscription au trimestre (3 versements).
- Proratisation autorisée au trimestre des droits pour les éventuelles inscriptions en cours d'année (hors pratiques d'ensemble et cours collectifs).

Vu l'avis favorable de la commission « Equipements et politique culturelle » en date du 16 juin 2026,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 29 juin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les dispositions tarifaires présentées ci-dessus relatives au Conservatoire de musique au titre de l'année 2026/2027 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET